

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n°51-2010 : demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 81'000.— pour l'extension de la conduite d'eau potable au Chemin de la Lisière.

**Composition de la commission :**

- M. Claude Echaud
- M. Claude Werner
- M. Jean-Pierre Sterchi

**Dates des séances :**

- lundi 1 mars 2010
- lundi 8 mars 2010

**1. Préambule.**

La commission s'est réunie une première fois en présence de M. Jurg Schweizer, Président du Conseil communal, de Mme Jacqueline Franzini, Municipale et de M. Philippe Muggli, représentant de la Cofin. Dans le cadre de cette première séance, notre commission a souhaité obtenir des compléments d'information sur le nombre de prolongations de conduites d'eau (bouclages) encore à réaliser et sur les priorités à accorder à ces travaux. Mme Franzini nous a répondu d'une manière complète et précise 4 jours plus tard, par courriel. Nous la remercions de nous avoir apporté ces compléments utiles.

**2. Questionnement de la commission**

La commission voulait savoir si ce tronçon de conduite d'eau était le dernier ou l'un des derniers à devoir être réalisé. Nous estimions qu'une approche globale de ces travaux, dans le but d'abaisser vraisemblablement leur coût était préférable si d'autres bouclages devaient encore être effectués. A ce propos nous souhaitions aussi connaître les éventuelles priorités ou urgences afin de comprendre la planification de cette demande d'octroi de crédit.

**3. Analyse du préavis**

Les réponses de Mme Franzini nous ont appris ceci:

- il s'agit du dernier bouclage à réaliser dans la situation actuelle
- le tronçon concerné comprend 2 étapes, la première ayant été effectuée en 2008. La deuxième étape, qui fait l'objet de ce préavis, devra être réalisée pour obtenir les subsides de l'ECA qui concernent l'ensemble des 2 étapes.

Enfin, la Commune ayant l'obligation de veiller à la qualité de l'eau, nous relevons également que le but des bouclages est prioritairement de favoriser cette qualité en évitant les culs-de-sac.

**4. Conclusion**

Compte tenu des éléments présentés, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n°51-2010 tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 8 mars 2010

M. Jean-Pierre Sterchi (Président) M. Claude Werner

M. Claude Echaud